

**CONTRIBUTION DE L'ORGANISATION  
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE  
POUR LE PRERCOM 1 DE LA PHASE 2 DU SMSI  
HAMMAMET, 24-26 JUIN 2004**

L'Organisation de la Conférence islamique qui a participé activement à la première phase du SMSI à Genève (décembre 2003) ainsi qu'à son processus préparatoire voudrait s'inspirer du cadre négocié à Genève avec ses deux volets principaux, la Déclaration de principes et le plan d'action, pour tenter de planifier, en concertation avec ses 57 Etats membres, la mise en œuvre des résultats de la première phase dont le succès et l'avancée étaient remarquables, notamment le traitement des questions relatives à l'édification de la SI.

Certes, la décision au sujet de ces deux questions fondamentales restent encore en suspens. En effet, nous le savons tous, aucune solution finale n'a pu être trouvée pour le financement de la mise en œuvre des plans de comblement du fossé numérique et de la réduction de la fracture technologique qui retardent l'évolution des PED ainsi que pour la bonne gouvernance et l'administration de l'Internet. Le Secrétaire général des Nations Unies a été chargé de faire étudier au sein de comités ad hoc, les possibilités de parvenir aux solutions susceptibles de répondre aux aspirations des Etats membres en la matière. Des rapports relatifs aux propositions du Secrétaire général de l'ONU seront présentés ensuite aux Etats membres lors de la II<sup>ème</sup> phase à Tunis.

Nous tentons au sein de l'OCI, en relation avec les Etats membres et en rapport avec les Nations Unies de contribuer à avancer dans le sens qui permettrait de dégager des éléments de solutions.

Deux réunions sont d'ores et déjà prévues à l'échelle ministérielle. L'une au Caire en Egypte durant septembre octobre 2004, la seconde à Nouakchott en Mauritanie durant mars avril 2005. Ces deux assises ministérielles précédées par des réunions d'experts, seront consacrées à la recherche de solutions dans le cadre de l'OCI, pour les questions en suspens et devront être couronnées par la proposition d'une vision et d'une charte y relative d'une société de l'information solidaire et partagée dans le cadre d'un partenariat international permanent.

Les points suivants peuvent être débattus dans le cadre du processus de réflexion et des résultats de la phase II (Tunis) ainsi que des rôles à jouer dans l'édification de la société de l'information de la communication et du savoir basée sur la justice et les droits et l'autonomie des peuples et ce par la mise en œuvre de la déclaration de principes et du plan d'action issus de la I<sup>ère</sup> phase du SMS2 de Genève ; notamment les points relatifs aux mécanismes de financement de la réduction du fossé numérique, la question de la bonne gouvernance et de la supervision internationale de l'Internet : et ce :

**1. Rôle des gouvernements**

- 1.1. dans la détermination des composantes essentielles, au niveau de la « planification nationale » de chaque Etat membre, et par extension de chaque groupe et/ou interrégional, qui confortent les vues de la « Déclaration » et les orientations du « plan »,
- 1.2. dans le dégagement des expériences nationales des Etats membres, les méthodes d'application adéquate des mesures adoptées à Genève et des programmes nationaux, régionaux ou interrégionaux de mise en train des principes de l'édification nationale de la société de l'information partagée,
- 1.3. dans l'association étroite du secteur privé national et international à la conception des choix fondamentaux, inspirés de la déclaration, définis et élaborés au niveau de la planification nationale ainsi que dans l'émergence de

pôles technologiques constituant la base de lancement de la société de l'information,

- 1.4. dans la concertation avec les organisations nationales régionales ou interrégionales de la société civile pour la conception et la mise en œuvre de solutions appropriées à la réalisation des objectifs de la société de l'information à l'échelle tant nationale que régionale et en rapport avec la déclaration de la société civile, adoptée à Genève le 8 décembre 2003,
- 1.5. dans le développement des solutions TIC durables et communautaires en tant que moyen et non une fin du développement humain et dont l'élargissement de leur accès à tous,

## 2- Le Rôle du secteur privé :

- 2.1. dans l'investissement de moyens accrus pour l'édification de la société de l'information et la prise des mesures à même de dynamiser les secteurs clés du développement technologique visant la réduction du fossé numérique et ce dans les cadres aussi bien nationaux que régionaux ou sous-régionaux,
- 2.2. dans la définition des orientations et du schéma de financement du pacte de solidarité numérique,
- 2.3. dans la dynamisation inclusive des secteurs de l'infrastructure de l'information et de la communication et le renforcement des capacités de connectivité et de production des savoirs,
- 2.4. dans le soutien à la mise en œuvre des cyberstratégies locales, nationales, sub-régionales et régionales telles que préconisées par les politiques de développement nationales et compte tenu des circonstances particulières des pays considérés,
- 2.5. dans l'évaluation des progrès réalisés au niveau de la concrétisation des obstacles généraux de la société de l'information ainsi qu'à l'échelle des cibles prises en compte pour la réduction de la fracture numérique dans les pays considérés,

## 3- Le rôle de la société civile

- 3.1. dans la mobilisation des ressources humaines technologiques et financières propres nécessaire à l'édification de la société de l'information et utiles pour résoudre les problèmes consécutifs à la fracture numérique, aussi bien au sein des familles, des groupes sociaux plus larges qu'au sein des assemblées politiques élues,
- 3.2. dans la mobilisation des citoyens, les femmes et les hommes, pour leur participation accrue à la réalisation des progrès technologiques nécessaires au comblement du fossé numérique aussi bien horizontalement (Intra muros) que verticalement (extra muros),
- 3.3. dans le combat à mener au sein des organisations internationales et régionales afin de les amener à investir et s'investir dans la conception et le financement des plans nationaux et locaux de résorption des problèmes relatifs à la fracture numérique dont souffrent les pays en développement,
- 3.4. dans la promotion des politiques nationales privilégiant la pleine intégration des TIC tant au niveau des systèmes d'éducation générale et spécifique et de la

formation permanente que celui-ci des programmes nationaux cyberécologiques,

#### **4-Le rôle des organisations internationales**

- 4.1 dans la contribution au renforcement du climat de confiance et des mesures de cybersécurité dans l'utilisation des TIC ainsi que la protection de la vie privée dans le cadre d'un partenariat international, développé et encouragé par les organismes internationaux compétents,
- 4.2 dans l'empêchement de l'utilisation des TIC à des fins incompatibles à la sécurité des Etats aux valeurs humaines, à la propension des sociétés humaines à la paix, la stabilité et la concorde ou bien aux fins terroristes et criminelles,
- 4.3 dans la mise en œuvre de l'intégration des PVD et notamment des PMA dans l'économie du savoir et la société des connaissances et du savoir faire technologique, sources réelles du développement général durable,

#### **5-Le rôle des pouvoirs locaux élus**

- 5.1 dans la dynamisation des structures locales et leur intégration au combat quotidien de la mise à niveau technologique,
- 5.2 dans le financement des efforts relatifs au comblement du fossé numérique,
- 5.3 dans le processus d'acquisition des types de formations appropriées.

Enfin, l'OCI tente d'élaborer avec la coopération de ses Etats membres une charte de partenariat à même de pouvoir contribuer positivement à la solution des questions ardues, notamment celle du financement des plans de réduction et de la résorption de la fracture numérique entre les Etats avancés dans l'édification de la société de l'information et de ses bases fondamentales et les Etats qui sont encore en retard sur ce plan. Une session spéciale des ministres des Etats membres en charge des technologies de l'information pourrait être consacré à cette question au courant du premier semestre 2005.